

JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Mercredi 25 Juillet 1792.

MM. les souscripteurs, à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

M E L A N G E S.

La crainte et l'espérance se disputent aujourd'hui les momens de notre existence; l'ame agitée par ces deux grandes passions est toujours *haletante*, toujours avide d'apprendre ce qui peut leur donner encore un nouveau degré d'intensité: elle ne cherche point le repos; elle sent qu'elle ne pourroit le trouver, parce qu'elle n'a rien de fixe pour s'appuyer. On aperçoit bien le port auquel on doit arriver, mais c'est à travers une suite d'écueils effrayans, au milieu desquels on est menacé à chaque instant de perdre la vie. Le temps approche sans doute où les scélérats vont être punis: mais qui oseroit dire à quels excès ne les portera pas leur désespoir! qu'ils tremblent cependant, rien ne pourra les dérober au châtiment qui les attend! de nouveaux forfaits le rendront seulement plus terrible et plus exemplaire.

Notre malheureuse patrie n'offre plus que le spectacle affigeant du malheur ou l'aspect hideux du crime; mais pour soulager nos regards, portons les au-delà du Rhin. C'est là que le génie de la France prépare les nouvelles destinées qui sont réservées à cet empire jadis si superbe; c'est là qu'il rassemble les rois et les héros qui doivent en bannir le crime, et y ramener la paix et le bonheur.

Tandis que M. de Villars, notre envoyé constitutionnel, sortoit de Mayence par ordre de l'électeur, l'empereur, le roi de Prusse, les frères du roi de France, le duc de Brunswick, l'archevêque de Nicée le célèbre abbé Mauri, les électeurs ecclésiastiques,

plusieurs princes d'Allemagne et des ambassadeurs de presque tous les souverains se réunissoient en cette ville pour y former un conseil général.

C'est d'après le résultat des délibérations de ce conseil auguste, que toutes les forces de l'Allemagne vont être employées à replacer sur son trône un monarque accablé sous le poids de l'infortune, et dont les vertus et les bonnes intentions auroient dû lui concilier les hommages et l'amour d'un peuple ingrat qui l'a outragé de la manière la plus révoltante. On va voir paroître enfin ce manifeste, qui portera la terreur dans l'ame des rebelles, et ranimera l'espoir de ceux qui souffrent depuis si long-temps.

La contre-déclaration de la cour de Vienne, en réponse à la déclaration de guerre faite à cette cour par la nation française, et dont nous avons déjà parlé dans cette feuille, vient de paroître. Elle est dictée par la raison, la justice et la vérité. Voici le morceau qui termine cette pièce intéressante.

«Ceux qui dominent en France prétendent la souveraineté de la nation françoise violée par l'établissement d'un concert de toutes les puissances dont le premier but a été de délivrer le seul légitime souverain de la France, tandis qu'ils provoquent et attaquent tous les jours tous les souverains de l'Europe par les invectives les plus téméraires et les calomnies les plus odieuses. Ils leur disputent enfin l'intérêt et le droit de s'inquiéter sur les suites de leur nouvelle constitution, pendant qu'ils tâchent autant qu'il est en

» eux de bouleverser tous les gouvernemens ,
 » en répandant le poison de la séduction et
 » de la révolte sur la face de l'Europe en-
 » tière.

» Le roi de Hongrie et de Bohême est
 » donc fondé à réclamer l'indignation et
 » l'appui de toute l'Europe dans une cause
 » commune à l'honneur et à la sûreté de
 » tous les gouvernemens , et il rend les au-
 » teurs d'une si injuste et si odieuse agres-
 » sion responsables , devant le tribunal de
 » l'univers et de la postérité , de tous les
 » maux qui sont les suites inévitables de la
 » guerre. »

Les forces combinées montent à 250 mille hommes , qui formeront trois armées , vraiment formidables par la discipline et le courage des troupes , par l'habileté et l'expérience des chefs. L'une de ces armées sera dans le Brabant , l'autre dans le Brisgaw ; la troisième occupera le centre , et ne sera composée que de Prussiens et de la noble armée française.

On assure que le *pacte fédératif* , par lequel les puissances s'engagent à rendre à la France son ancienne constitution , dégagée de ses abus , à réintégrer le clergé et la noblesse dans tous leurs droits , à venger tous les souverains des attentats commis contre eux par une secte trop fameuse par ses crimes ; on assure , disons-nous , que ce *pacte fédératif* a été signé le 14 juillet , au nom de l'empereur , du roi de Prusse , des rois de Naples , de Sicile , de Sardaigne , d'Espagne , du Stathouder , de l'impératrice de Russie , et de la Suède.

En attendant que toutes les forces coalisées contre nous s'ébranlent à la fois , la désolation règne par-tout sur nos frontières. La terreur est dans Valenciennes : les environs de cette ville sont dévastés ; et un incendie est venu accroître ses maux. Les Autrichiens occupent Bavei , et ont établi à Malplaquet , poste extrêmement important , un camp qu'ils ont fortifié de manière à ne pouvoir en être délogés. Ils avancent de plus en plus , et sont près de se rendre maîtres d'Avesnes et du Quesnoi , deux petites places renfermées entre Valenciennes , Cambrai et Maubeuge. Metz attend avec impatience l'arrivée de l'armée de Lukner , qui doit y être rendue le 26. Strasbourg est dans les alarmes , et menacée d'être foudroyée par le canon ennemi. L'armée du midi est peu nombreuse ; et dans un dénuement absolu. Les troupes du roi de Sardaigne sont prêtes à entrer sur le territoire français. Les mou-

vemens de cette armée coïncideront avec ceux des Impériaux et des Autrichiens.

Les armées aux ordres de Lukner et Lafayette sont harassées par les nouvelles marches qu'elles viennent d'exécuter , travaillées par les jacobins , et divisées d'opinion , abandonnées d'un grand nombre de leurs officiers , qui donnent leur démission , ou qui émigrent ; elles sont menacées enfin d'une désorganisation complète , et ne pourront opposer qu'une très-foible résistance.

L'assemblée nationale n'ignore point combien sa position est critique. Aussi les jacobins , qui se trouvent trop près des frontières , veulent la transporter à Tours , les feuillans veulent aller à Rouen , où 15 mille réfugiés les protégeroient contre les poignards de leurs adversaires.

Sans approuver les éloges que M. Dumolard a prodigués à M. de Lafayette , dans le discours qu'il prononça samedi en faveur de ce général , nous dirons que ce discours a placé M. Dumolard parmi les vrais talens de cette assemblée , qui en renferme si peu. Il est des morceaux frappés au coin de la vérité et de l'éloquence : tel est celui où M. Dumolard s'élève contre ceux qui « osent outrager la majesté , la souveraineté nationale , jusqu'à feindre de reconnoître la voix sacrée du peuple dans les cris séditieux d'une multitude égarée. » Au milieu de quelques citoyens , dont les intentions sont pures , l'assemblée démêlera , dit-il , « cette foule d'intriguans subalternes , qui , fidèles à la main qui les soudoie , dociles à l'ordre qu'il ont reçu , sement , avec habileté , la défiance , les craintes et la révolte , et préparent ainsi la dissolution des corps politiques dont ces vantours affamés espèrent bien un jour dévorer les cadavres. Elle distinguera ces orateurs habitués des cafés et des places publiques , dont l'existence équivoque appelle depuis long-temps l'attention et la sévérité de la police. Elle appercevra cette horde impure d'atroces folliculaires qui trempent leur plume dans le sang , et dont l'imagination barbare ne se repait que de massacres et d'incendies ; elle remarquera tous ces particuliers , oisifs en apparence , qui , sans moyens honnêtes de subsister , assiègent néanmoins chaque jour , et le jardin du palais-royal , et les tribunes de l'assemblée , et les sociétés populaires. Elle reconnoitra enfin ce ramis d'individus essentiellement suspects (les philosophes) et la plupart étrangers , que , dans les beaux

temps de la Grèce, on eût banni de toutes les républiques; que le plus ferme apôtre de l'égalité, que le grand Rousseau lui-même a cru devoir flétrir dans ses immortels ouvrages, et qui, pour tout dire en un mot, sont bien moins une partie intégrant du corps social, qu'une lepre honteuse qui le souille et le consume.

Voilà ceux qui mettent en mouvement, ceux qui dirigent une multitude confiante et crédule; voilà, sinon les auteurs, au moins les agens très-actifs des intrigues et des manœuvres journalières dont nous sommes assaillis. Certes, nous devons nous attendre que des hommes qui n'ont d'autre crainte que la crainte du châtement, porteront à l'extrême leur audace et leurs fureurs, depuis qu'ils s'imaginent qu'on a découvert l'art étonnant de justifier le crime et de légaliser les émeutes.

Puis s'adressant au peuple, M. Dumolard s'écrie: « O toi que l'on ne peut corrompre, mais que l'on trompe sans cesse, éternel jouet des tyrans qui t'oprimant et des intrigans qui te flattent pour te tyranniser à leur tour, peuple généreux, mais crédule, ouvre les yeux; connois tes ennemis et les véritables disciples de Cromwell, du protecteur anglois. Excepté le fanatisme religieux, ils affectent le même langage, ils professent les mêmes maximes politiques, et si Cromwell ne s'est point encore montré, ce n'est pas sa scélératesse qui leur manque, c'est son caractère et ses talens.

Hésitant sur le choix des forfaits, dociles peut-être à des impulsions étrangères, mais incapables de diriger avec uniformité la multitude qu'ils égarent; ils ne savent que précipiter le royaume vers la plus complète et la plus effrayante désorganisation.

Au moment où les dangers de la patrie vous commandent d'abjurer des divisions désastreuses, ils continuent à souffler de toutes parts la défiance et la haine; ils irritent les citoyens pauvres et crédules contre leurs frères plus fortunés; ils placent l'aristocratie dans la propriété, la liberté dans la licence, la résistance à l'oppression dans la révolte, la surveillance légitime sur les pouvoirs constitués, dans la satisfaction barbare de les abreuver d'outrages et de calomnies, et, pour dire encors plus, la souveraineté de la nation dans l'impunité des plus grands crimes. »

Nous ne parlerons pas du discours de M. Torné. Tout ce que l'imagination en délire

peut enfanter de plus extravagant, tout ce qu'un cœur corrompu peut produire de plus atroce contre le roi, la cour, et contre tout ce qui n'est pas jacobin, on le trouve dans la longue déclamation de ce prélat constitutionnel.

Jamais le peuple, dit-il, en parlant de la journée du 20 juin, n'avoit déployé sous les yeux du monarque, tant de force, de modération et de respect, tout ensemble pour sa personne et pour la loi: jamais un roi ne fut plus dignement entouré..... Il appelle la proclamation du roi, « le comble de l'ingratitude envers un peuple toujours fidèle et toujours trahi. » Enfin dans tout le discours, la folie et la calomnie avec toute son horreur marchent de front.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du lundi soir, 23 juillet.

Dans la séance du matin, une femme avoit demandé au corps législatif de décider si le nœud du mariage étoit indissoluble; mais sur ce qu'un membre a répondu que la loi civile ne prononçoit point cette indissolubilité, l'assemblée est passée à l'ordre du jour, autorisant ainsi tacitement une loi monstrueuse, qu'elle n'oseroit pas encore consacrer par un décret.

Une question singulière a été présentée par le comité de législation. Une femme a versé du plomb fondu dans l'oreille de son mari, qui cependant n'en est pas mort. Cette femme a avoué son délit, et l'a attribué à une envie de grossesse qu'elle n'a pu vaincre. La faculté de médecine a attesté que l'égarément d'une femme grosse pouvoit aller jusqu'à ce point. Malgré cette décision, les tribunaux l'ont condamnée à 20 ans de fers. L'assemblée est passée à l'ordre du jour, en laissant à la loi toute sa force.

Le respect pour les propriétés est une des bases fondamentales de l'acte d'association. Lorsque cette loi a été violée au nom du bien public, par une assemblée nombreuse, on ne peut plus prescrire le terme où elle s'arrêtera. Elle envahira successivement toutes les propriétés, si le temps le lui permet, et la société dégènera en brigandage. Les biens des émigrés avoient d'abord été mis sous la main de la nation, expression équivoque, inventée par l'astuce au profit de la scélératesse. C'est ce que l'assemblée a prouvé en décrétant, dans la séance du lundi soir, qu'il seroit fait, le mercredi suivant, un

rapport sur la vente des biens des émigrés.

Le ministre de la guerre fait passer à l'assemblée copie d'une convention faite entre M. Lukner et Lafayette, à laquelle est joint un accord entre M. Lafayette et le duc de Saxe-Teschen, pour l'échange des prisonniers. Une autre lettre du même ministre instruit l'assemblée des mesures qu'il a prises pour le départ et le campement des fédérés.

Quelques clubistes d'Angers demandent que le roi soit déposé. Des membres vouloient que M. Choudieu, qui avoit lu et mené sans doute cette pétition fut envoyé à l'Abbaye; mais cette motion n'a pas de suite. M. Rhœderer est venu annoncer ensuite qu'il avoit été impossible de compléter le directoire et le comité contentieux.

Des soldats qui partent pour la frontière demandent que le pouvoir exécutif soit déchu. L'assemblée applaudit à votre civisme, répond M. Gensonné, qui occupoit alors le fauteuil. Non, non, s'écrient plusieurs membres, l'assemblée est indignée. Les huées des tribunes et les murmures des jacobins étouffent la voix des opinans. La suspension du procureur de la commune a été levée: les tribunes, qui font aujourd'hui les décrets, n'ont pas permis à MM. Delfau et Tronchon de parler contre Manuel.

Séance du mardi 24 juillet.

On a lu la rédaction du décret qui déclare que les ministres sont solidairement responsables, soit des actes délibérés au conseil relatifs à la sûreté intérieure et extérieure de l'état qui auroit occasionné le danger, soit de la négligence des mesures qui auroient dû y être prises pour le prévenir ou en arrêter les progrès.

Un décret retient à Paris M. Lacoste, ci-devant ministre de la marine, jusqu'après l'appurement de ses comptes.

M. de Montesquiou a paru à la barre, au milieu des applaudissemens. Il résulte de ce qu'il a dit que le roi de Sardaigne projette une attaque sur Lyon. Qu'il faut que l'assemblée emploie de grandes mesures, afin qu'on puisse lui opposer des forces égales.

Un décret qui, sans avoir égard à la taille, fixe à seize ans l'âge requis pour pouvoir servir comme volontaire, prouve plus que toutes les proclamations le danger imminent des jacobins. Il autorise les généraux

à réquerir le sixième de toutes les gardes nationales, et la moitié des grenadiers et des chasseurs.

Une lettre du ministre de la guerre annonce qu'hier il est parti 400 volontaires pour le camp de Soissons, et qu'il en part aujourd'hui 300.

Paris 25 juillet.

Chaque jour se manifestent de légers mouvemens, avant-coureurs de la tempête prête à éclater. Depuis que les Tuileries sont fermées, les groupes se réunissent autour de la salle de l'assemblée et dans les avenues qui y conduisent. Une patrouille s'occupoit hier à les dissiper; mais elle a été houspillée et totalement désarmée. Heureusement la garde est accourue au secours de cette faible patrouille, et l'a dérobée à la fureur des groupiers. L'audace de ceux qui remplissent les tribunes, et qui sont autour de la salle, est parvenue à un degré vraiment effrayant. M. Vergniaud, si long-temps l'idole de ces hommes égarés ou soudoyés, et dont depuis quelques jours on annonce le tardif changement, ayant insinué dans l'assemblée que jamais la commission extraordinaire, dont il est membre, ne feroit de rapport sur la suspension du roi, il a été traité, par les tribunes, ainsi que plusieurs autres députés, de traître, de scélérat, de voleur. Quand finira cette épouvantable démocratie!

M. d'Abbancourt, connu d'une manière avantageuse, dit-on, dans les bureaux de la guerre, succède à M. Lajard.

On rapporte que M. Guadet ayant fait part à M. de Montesquiou du projet qu'on avoit de suspendre le roi, celui-ci a répondu: *Si vous le faites, le lendemain de la suspension vous n'aurez ni officiers ni soldats dans l'armée.*

Une lettre de Maubeuge, en date du 22, parle d'une petite action qui s'est engagée près du Pont-sur-Chambre; mais on en ignore les détails. Nos troupes ont été obligées de se replier sur Landrecies.

Des lettres de Lille, du 25, rapportent que nos patrouilles ayant rencontré celles de l'ennemi, on s'est fusillé, et il y a eu quelques hommes tués de part et d'autre.

Pour 160 liv. en assignats on a 100 liv. en argent.
Louis d'or, 16 liv.